LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Vincent GENESTE**, Directeur au sein du Pôle ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

N° 25938

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°4.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Vincent GENESTE, Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources humaines.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en oeuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des ressources humaines.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des ressources humaines.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des ressources humaines.
- Attestations Assedic et certificats de travail pour France Travail.
- Certificats avec le nombre d'heures et le brut, pour les agents qui travaillent à l'heure.
- Attestations Caisse d'allocations familiales.
- Attestations employeur pour la Caisse primaire d'assurance maladie, pour les agents non-titulaires en arrêt de travail.
- Attestations employeur pour les impôts, avec le nombre de jours effectifs travaillés dans l'année.
- Attestation Supplément familial de traitement.
- Etats de présence Agence de services et de paiement, pour les contrats aidés avec le brut par mois.
- Attestations employeur pour des mutuelles qui assurent la prise en charge du demi-traitement, ou une perte du régime indemnitaire.
- Certificat attestant des conditions (statutaires, rémunérations) d'emploi des agents.
- Etat des services pour les concours.
- Convention de formation.
- Convention de stage.
- Ordres de mission concours et examens.
- Bulletins d'inscription à des organismes de formation.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25938.pdf
(.pdf, 158,2 Ko)

TÉLÉCHARGER